

GRUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE

(asbl GREOVA)

COMMUNE DE FERRIERES

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR
du 18 décembre 2019 à 19h30
(au Maka, rue de Lognoul, 6 à 4190 Ferrières)

Présents : 10 personnes

GREOVA :

Madame Alix EVRARD

Membres de la CLDR :

~~Monsieur Didier DELMOTTE ;~~

Monsieur Jean-Marc DEMONTY, Echevin ;

Monsieur Raphaël LAMBOTTE ;

Monsieur Frédéric LEONARD, Bourgmestre ;

~~Madame Christel LIZEN;~~

Madame Marie RAHIER, secrétaire CLDR ;

Monsieur Maurice SIMONIS

Madame Claudine STREE.

~~Autres ?~~

Excusés :

~~?~~

Démission :

~~Monsieur Serge BREVERS ;~~

~~Madame Michèle MEERT ;~~

~~Monsieur Benoit MIGEOTTE.~~

Nouveaux membres de la CLDR :

Madame Laurane FERON;

Madame Catherine PIQUERAY ;

Monsieur Kévin GASPARD ;

~~Monsieur Michel PHILIPPE.~~

Ordre du jour

1. Accueil et introduction des nouveaux membres et approbation du PV du 13 mars 2019 ;
2. Suite de l'activation de la fiche-projet 1.2 ;
3. Acceptation de l'addendum (fiche 1.9) par le Développement rural ;
4. Divers.

1. Introduction

a. Accueil et présentation des nouveaux membres

Dans le cadre de l'arrivée de nouveaux membres de la CLDR, M. LEONARD ouvre la réunion par un bref historique et un récapitulatif du rôle de la CLDR. Il précise à cet effet que l'Opération de Développement Rural (ODR) a été lancée en 2008 et que les futures discussions de la CLDR devront dès lors porter sur le contenu du PCDR validé en 2015 par la Région wallonne, élaboré pendant sept ans sur base de l'étude socio-économique de la commune (partie 1 du PCDR) et de la consultation citoyenne (partie 2 du PCDR). Afin de

prendre connaissance du contenu de ce PCDR (enjeux et intérêts futurs de la CLDR récemment reconstituée), et plus précisément des défis et objectifs de développement (partie 4 du PCDR) et du contenu des fiches-projets (partie 5 du PCDR) classées en lot 1, 2 et 3. M. LEONARD et Mme EVRARD (agent de développement) invitent les nouveaux membres à consulter à cet effet le lien internet suivant (PCDR en ligne) : <http://www.pcdr.be/programme-communal-de-developpement-rural-de-ferrieres/>

M. LEONARD poursuit en précisant qu'il existe également un lot 0 au sein duquel certains projets - ne nécessitant pas de grosses subventions régionales, mais une forte mobilisation citoyenne et un bon soutien communal – ont pu et pourront encore être réalisés si la CLDR choisit de constituer de nouveaux groupes de travail dans le futur à l'égard d'une ou de plusieurs fiches-projets existantes (tous lots possibles). M. GASPARD rebondit sur ce point en soulignant l'intérêt que pourrait représenter une plus grande autonomie des ressources sur la commune (vergers, potagers, réseautage des micro-fermes, monnaie locale citoyenne, etc.). S'ensuit une remarque de Mme RAHIER précisant que de telles initiatives collectives ont déjà été concrétisées aux alentours des écoles de Ferrières, mais qu'elles ont malheureusement très rapidement subi les affres du vandalisme de certains riverains malveillants, ce qui a découragé les professeurs et élèves quant à la poursuite de cette initiation à l'autonomie alimentaire. Mme STREEE rajoute qu'il en a été également de même pour la mare didactique de Burnontige, dès lors à l'abandon.

b. Approbation du PV de la CLDR du 13 mars 2019

Tous les membres valident le PV sans remarque. Mme EVRARD précise néanmoins que les montants estimés dans ce PV et relatifs à la fiche 1.2 ont été depuis revus à la hausse et que depuis mars, la convention-faisabilité en faveur de cette fiche-projet a été accordée à la Commune par la DGO 3 Direction rurale.

2. Suite de l'activation de la fiche-projet 1.2

Aménagement de la place de Chablis en vue de valoriser le centre historique de Ferrières, d'en faire un lieu de convivialité pour les habitants et touristes et de dynamiser le commerce local

M. LEONARD commence la présentation de la fiche-projet, dont la convention-faisabilité a été accordée par la RW-DGO3 Développement rural en avril 2019) en précisant les objectifs : verduriser la place, y ramener de la fréquentation et de la convivialité et y permettre encore l'organisation de manifestations. Mme EVRARD résume ensuite le contenu de l'avant-projet sur base duquel s'est déjà engagé la DGO3 Développement rural :

La place de Chablis est aujourd'hui la seule place de convivialité de la commune et représente en outre un centre névralgique, vu sa situation face à la Maison communale et à proximité de plusieurs services et commerces subsistants ou en récréation. Notons en effet la présence dans ses alentours d'un restaurant, de deux tavernes, d'une librairie et du magasin de proximité. L'idée consiste principalement à renforcer l'aspect convivial de la place de Chablis tout en recréant un lien avec un espace vert agrémenté par la mise en valeur des arbres remarquables qui y sont présents (tilleuls, châtaigniers et marronniers). Pour ce faire, il s'agirait donc de supprimer le parking qui lui donne actuellement un aspect trop anarchique. Or, les services et commerces de la zone ne pouvant se voir privés d'un parking à proximité, il est nécessaire de le déplacer. La Commune a déjà résolu la question de cette délocalisation, à savoir qu'une grande parcelle communale située près d'une école officielle à proximité, entre un terrain de football et un autre appartenant à la Communauté française, est disponible et susceptible de devenir un parking pour 80 voitures. Bien que le passage pour y accéder soit privé, cette desserte ne pose aucun problème car son propriétaire y autorise le passage de voitures. En effet, lorsque la parcelle a fait l'objet d'une expropriation par la Commune, un accord communal a prévu que cette dernière puisse bénéficier d'une servitude de passage par le chemin (privé) qui y mène. La capacité d'accueil accrue de ce futur parking se révèle en outre très opportune pour le terrain de football mais aussi pour l'école située à proximité ; c'est en effet en ces lieux que se tient

l'annuelle Fête du Vin de Ferrières. Ce nouveau parking et le football pourraient être facilement rejoints depuis l'arrière de la Maison communale par un sentier vicinal existant, relativement large donc susceptible de recevoir une intervention minimale en matière d'aménagements. Les riverains ont d'ailleurs à cet effet déjà fait part de leur accord à la Commune. Si ce projet comporte une forte identité citoyenne dont attestent les nombreuses manifestations qui y prennent place sous un chapiteau amovible au cours de l'année, sa vocation touristique n'est pas négligeable non plus. De nombreux cyclistes et promeneurs fréquentent en effet ce lieu qui n'est autre qu'un point névralgique de la Transferrusienne reliant sur 18 km Werbomont à Xhoris (itinéraire de l'ancienne ligne vicinale). Enfin, l'offre très développée de gîtes touristiques dans les hameaux périphériques de Ferrières (des centaines de lits) atteste de la fréquentation touristique de la commune.

Les impératifs de cette fiche sont les suivants :

- Bonne **coordination des travaux et futurs aménagements** avec les **organiseurs de manifestations régulières** qui investissent les lieux ;
- Intérêt d'installer un **accès à l'eau et à l'électricité près de l'espace destiné à accueillir le chapiteau pour faciliter** ces manifestations citoyennes ;
- Création d'un **sens unique prévu autour de la place depuis la Maison communale** (sens giratoire) ;
- Préservation d'un **espace plat de plain-pied de 8X15 m pour l'installation du chapiteau** ;
- **Si** création d'un **espace partagé** : respect des **exigences techniques et sécuritaires** imposées par la **RW-DGO 1-2 Mobilité** ;
- Définition et **distinction au sol** de l'**espace piéton** des quelques **emplacements parking** préservés (différences au sol de couleurs, matériaux, marquages...) ;
- Liaisons **entre place et voies lentes existantes** par un **marquage au sol en chevrons** pour les cyclistes (+ **panneaux d'information relatifs à la Transferrusienne**) ;
- Préservation des **arbres remarquables** ;
- **Restauration** (voire déplacement) du **Monument aux Morts** ;
- Aménagement de **parking sécurisé pour vélos, bancs, tables** (mobilier détectable à la canne pour les PMR) et **éclairage de mise en valeur**.

Pour un montant total des travaux (TFC) de 535 405,79 €, le Développement rural (DGO3) intervient pour 317 702,90 € ; quant à la part communale, elle est de 217 702,89 €. La provision du DR dans le cadre de cette convention-faisabilité accordée en avril 2019 est fixée à 5% du montant de la subvention portant sur le coût total estimé de réalisation du projet, soit au montant de 15 885, 15 €. Ces frais serviront à payer un bureau d'études qui sera désigné via un marché public (constitution en cours du cahier des charges pour cette désignation). À cet effet, M. GASPARD propose qu'un artiste puisse éventuellement se charger de l'aménagement de cette place, ou du moins un bureau d'études ayant déjà procédé à des aménagements originaux de places publiques. Il propose à cet effet de demander un avis à l'artiste local José STREE afin d'en informer la Commune. Concernant le marché public, la Commune n'a pas encore décidé si elle allait d'office désigner 3 bureaux candidats (moyennant expérience probante d'au moins deux projets du même type, dont un ayant fait l'objet d'un PCDR), ou si elle allait publier le marché et ainsi attirer tous les candidats potentiels (le Conseil communal arrêtera à cet effet les modalités d'exécution choisies).

Les membres de la CLDR approuvent le cahier de charges prévu à cet effet ; avant d'être soumis au Conseil communal, la Commune souhaite d'abord le faire vérifier par Mme FRANCK (Direction du Développement Rural).

Les membres de la CLDR font état des remarques ou questions suivantes :

- Quel sera le revêtement de la zone plane dédiée au chapiteau ? Sera-t-il imperméable ? L'imaginer en herbe poserait problème en cas de pluie. Notons aussi que l'imperméabilité des parkings est très onéreuse et qu'en cas d'orage, le ruissellement des pluies est dans tous les cas inévitable. Même si ce parking n'est pas constitué d'herbe, le reste de la place sera de toutes façons verdurisé.
- Le rajout d'une fontaine, comme jadis il y en avait une face à *La Petite Gatte* (commerce), est souhaité. Il faudra voir si c'est techniquement faisable (besoin d'une arrivée d'eau).
- Il ne semble pas nécessaire de déplacer l'arrêt du bus.
- M. GASPARD propose que le sens unique se prenne dans l'autre sens ; or ce ne serait pas cohérent avec le sens normal d'un sens giratoire.
- M. GASPARD souhaite que des matériaux locaux soient utilisés pour la création de cette place (exemple : creuser un trou quelque part sur la commune et y rapporter ses cailloux sur la place pour y faire un sentier). Cette démarche ne semble pas réalisable : les bureaux d'études ne fonctionnent pas de cette façon (matériaux locaux souvent très onéreux tandis que l'enveloppe est fixée), il n'est pas permis de creuser n'importe où sans un accord de la RW, et un sentier caillouteux ne serait pas plane ni dès lors accessible aux PMR. Si des murs avaient été prévus, on aurait en effet pu imaginer se fournir dans les carrières des communes avoisinantes, mais ce n'est pas le cas.
- M. LAMBOTTE propose que soit tout de même soumise à la Commune l'idée de désigner un bureau d'études qui intégrerait une zone artistique dans le projet.
- M. SIMONIS souhaite que soit prise en compte pour les futurs aménagements l'importance que cette place puisse encore accueillir le festival bucolique (qui ne s'étend pas que sur l'espace du chapiteau).
- Même si l'idée de créer un kiosque est suggérée (au-dessus d'une piste de pétanque par exemple), il ne semble pas possible de verduriser la place tout en la couvrant partiellement. Notons aussi qu'un espace couvert pourrait gêner le chapiteau occasionnel.
- Il est proposé qu'une sculpture soit intégrée dans le parc (œuvre de José STREE par exemple).
- Il faudra bien penser à l'égouttage et redessiner les parterres en surplomb entre les arbres. M. GASPARD propose son aide à cet effet ; néanmoins il n'est pas sûr que le futur auteur de projet trouve cette démarche cohérente avec la sienne et il faudrait aussi veiller à bien respecter les normes PMR imposées par la DGO1 et 2 (Mobilité).
- Concernant le grand parking à créer au Pré du fa (part communale) et par souci du maintien qualitatif des nappes phréatiques, un membre souhaite savoir si le revêtement sera imperméable ou non. La réponse est non car cela coûterait deux fois plus cher à la Commune. Le Conseil communal a d'ailleurs déjà statué à ce sujet. Il est ensuite précisé qu'il existera le long du sentier entre l'Administration communale et ce parking un talus avec des plantations.
- Un membre pose enfin la question suivante : le Pré du fa a-t-il réellement besoin d'un aménagement pour 80 places de parking ? La réponse de la Communes est la suivante : la suppression de l'actuel parking de 30 places sur la place de Chablis créera un manque de zone de parcage ; en outre les automobilistes ont tendance à stationner sur le parking du Delhaize, ce qui nuit à ce dernier censé proposer des places uniquement à sa clientèle. Le même membre propose à la Commune que ce nouveau parking soit aménagé à plusieurs vitesses, petit à petit, et ce afin de diluer les dépenses communales au fil des années. M. LEONARD rappelle enfin que ce nouveau parking sera doté d'une voirie avec les zones de parcage situées sur les côtés et qu'un sentier piétonnier le reliera jusqu'à l'Administration communale.

3. Acceptation de l'addendum 1.9 par le Développement rural

Fiche-projet 1.9 : *Aménagement d'un espace extérieur polyvalent et convivial à proximité du centre de Ferrières*

Cet addendum de 2019 au PCDR validé en décembre 2015 par la RW consiste en le rajout d'une fiche-projet par la Commune à son PCDR en cours suite à une opportunité récente : la possibilité d'acquérir un terrain en « L » d'environ 3000 m². Il s'agit du terrain *Es Spita*, près duquel a été rénové un immeuble à appartements et à deux pas de la Place de Chablis. L'objectif consiste donc à relier cette dernière à ce nouvel espace polyvalent proche des toutes les commodités ferrusiennes.

M. LEONARD montre le plan de l'avant-projet et lit aux membres la nouvelle fiche-projet relative à cet addendum en précisant que ce terrain (possibilité de 60% de subsides du DR pour son acquisition par la Commune) pourrait bénéficier des aménagements suivants (également subsidiés à 60% par le Développement Rural pour les postes qui lui incombent) :

- Plaine de jeux pour enfants ;
- Espace couvert pour pique-nique et barbecue ;
- Sentier de promenade ;
- Module Fitness ;
- Terrain multisports ;
- Terrains de pétanque ;
- Zone de parking.

Afin de savoir exactement quels postes incomberont à tel ou tel autre pouvoir subsidiant (DR, Espaces verts, Infrasports, etc.), la Commune propose d'organiser prochainement une réunion de coordination (rencontre avec tous les potentiels pouvoirs subsidiaires afin de recevoir leurs éventuels accords de principe quant au financement partiel de ce projet). La CLDR approuve au consensus cette décision.

Puisque ce projet est complémentaire au projet 1.2, il est prévu que le bureau d'études qui travaillera ce dernier s'occupe également par la suite de ce projet addendum 1.9.

Les remarques/questions des membres sont les suivantes :

- Il serait à la fois convivial et opportun au niveau environnemental d'y planter des arbres fruitiers. Mme EVRARD attire cependant l'attention sur la nécessité alors que les fruits tombés au sol soient régulièrement ramassés par les ouvriers communaux, les risques de glissade sur des fruits écrasés n'étant pas admis dans les zones de loisirs et de jeux (question de sécurité et d'assurance).
- M. LAMBOTTE préférerait que la fiche-projet 1.9 soit concrétisée avant la 1.2. La Commune lui répond que la chronologie des événements ne permet pas de revenir en arrière dans le planning de réalisation des deux fiches. Lors de la réunion de coordination relative à la fiche-projet 1.2, l'agent extérieur du DR, Mme KAISIN, avait en outre expressément demandé que les concrétisations des fiches-projets 1,2 et 1,9 soient successives et non synchronisées. Citons en outre que c'est une nécessité budgétaire : la Commune aurait plus de difficulté à assumer deux parts communales à allouer à deux fiches-projets du PCDR la même année.
- Un membre salue le fait qu'un tel projet est bien plus adéquat que ne le serait un nouvel immeuble à appartements.

À l'unanimité, la CLDR est d'accord d'activer la fiche-projet 1.9 ; une réunion de coordination pourra donc bientôt avoir lieu à cet effet.

4) Divers

- Un membre souhaite savoir ce qu'il advient du projet jadis intégré dans la fiche-projet 1.1 relatif à la création d'une plaine de jeux près du terrain de football de Ferrières. M. LEONARD lui répond qu'il s'agira finalement d'une simple rénovation de la buvette actuelle. S'ensuit un nouveau commentaire du même membre : il serait dès lors opportun d'y créer au moins un espace vert muni d'arbres fruitiers ou d'un potager collectif. M. LEONARD précise que cela pourrait être réalisé en lot 0. Mme RAHIER intervient ensuite pour préciser que de telles initiatives collectives jadis mises en place ont malheureusement échoué :
 - o Nichoirs, prairies fleuries, panneaux de sensibilisation : tout a malheureusement été saccagé par vandalisme, si bien que la Commune, mais surtout les enseignants et les enfants de l'école située à proximité du terrain ici concerné sont désormais découragés et ne souhaitent plus à l'avenir s'investir dans de telles initiatives (et fermer le lieu irait en outre à l'encontre du Développement rural pour tous) ;
 - o Il en fut de même pour la mare de Burnontige, rendue jadis momentanément didactique avant saccage et laisser-aller complet du lieu.
- M. DE MONTY précise néanmoins qu'un projet intéressant est actuellement en cours : la création d'un verger collectif à My, sur l'ancien terrain de football. Ce lieu est plus propice à la pérennité du projet : en milieu agricole et à proximité immédiate du village du My.
- M. LEONARD cite quelques projets en cours et réalisés du lot 0 et indique aux membres que tous peuvent être consultés via le lien du PCDR de Ferrières (www.pcdr.be). Parmi ceux-ci : nouvel agent constatateur, PCDN, améliorations énergétiques des bâtiments communaux, dossier de la Marelle, Transférusienne, préau Charmille à Werbomont, etc.
- Concernant la rénovation de la piscine privée du Collège Saint-Roch (pour rappel plusieurs Communes se sont associées à cet effet pour rentrer un dossier de rénovation « plan Piscine » qui a été retenu), M. LEONARD précise que la création d'une intercommunale est actuellement en cours.
- Un membre propose enfin que soient créés, hors PCDR ou en lot 0, des chantiers participatifs communaux pour que les locaux aient plus de liberté dans le choix des projets (exemple : création de mares), c'est-à-dire sans l'obligation de se soumettre à la loi des marchés publics et des possibilités de subsides (dernier point qui rendrait cependant la tâche compliquée, précise la Commune).
- Enfin, au regard des nombreuses interventions de certains membres en faveur du développement de la nature (mares, nappes phréatiques, arbres fruitiers...), M. DE MONTY, président de la CLDN du PCDN de Ferrières, invite ces derniers à participer aux réunions du PCDN (prochaine fixée le 20 janvier 2020).